

Soupçons de chantage au Maroc : une retranscription d'enregistrement troublante

Par [Emmanuel FANSTEN](#) — 4 septembre 2015 à 19:46 (mis à jour à 19:46)

Soupçons de chantage au Maroc : une retranscription d'enregistrement troublante

Une simple clé USB a servi de base à la plainte déposée par le Maroc à Paris contre deux journalistes français, Eric Laurent et Catherine Graciet, soupçonnés d'avoir cherché à faire chanter le royaume en monnayant la non-parution d'un livre. Cette clé contient la première conversation, datée du 11 août, entre Eric Laurent et Hicham Naciri, l'avocat du roi dépêché cet été à Paris pour déminer le dossier.

Trois millions. D'après les retranscriptions auxquelles *Libération* a eu accès, le ton de la discussion semble badin. La conversation a été captée par l'avocat sur son iPhone, mais la qualité de l'enregistrement est médiocre. Plusieurs journaux ont pourtant retranscrit très clairement certains propos, notamment ceux concernant les prétentions financières d'Eric Laurent : «*J'ai un chiffre, je veux trois*», attaque le journaliste. - *Trois quoi, trois mille ?* - *Non, trois millions.* - *Trois millions de dirhams ?* - *Non, trois millions d'euros.*» Problème : tronqués de nombreux passages jugés inaudibles, ces propos n'apparaissent pas de la même façon dans le procès-verbal dressé par la Brigade de répression de la délinquance aux personnes (BRDP), en charge de l'enquête sous l'égide du parquet de Paris. Sur le passage concernant l'argent, les policiers se contentent ainsi de retranscrire : «*3 000 euros, en dirhams ? Ou [...] - [...]*».

Deux versions. Comment expliquer que deux versions différentes circulent ? Existe-t-il d'autres enregistrements clandestins ? Dans ce cas, pourquoi n'ont-ils pas été versés à la procédure ? Les avocats des deux journalistes viennent de demander à la juge d'instruction une requête écrite pour éclaircir ce point précis. Car si moralement le comportement des journalistes apparaît inadmissible et indéfendable, pénalement c'est une toute autre affaire. «*C'est parole contre parole, décrypte une source proche du dossier. Dans ces conditions, il sera très compliqué d'établir le chantage ou l'extorsion de fonds.*» Autre élément troublant : les modifications subies par l'enregistrement. Sollicité par le parquet de Paris, un premier expert a estimé que le fichier avait «*pu avoir été modifié avec des moyens techniques élaborés*». «*Je reconnais que le fichier a été "travaillé" afin d'en améliorer la*

qualité», a reconnu lui-même Hicham Naciri devant les policiers. La bande suspecte est toujours en cours de «nettoyage». Les résultats devraient être connus d'ici deux semaines.

Emmanuel FANSTEN